

Conseil Municipal du 13 mars 2025

Rapport sur les orientations budgétaires 2025



PLAN

- I. Le résultat 2024 et les soldes financiers
- II. Les perspectives nationales 2025
- III. L'état des lieux 2024 et la projection 2025 de la section de fonctionnement
- IV. Les orientations budgétaires
- V. L'état des lieux 2024 et la projection 2025 de la section d'investissement
- VI. L'endettement

PREAMBULE

Le cadre légal

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans :

- o Les régions,
- o Les départements,
- o Les communes de plus de 3 500 habitants,
- o Les établissements publics administratifs,
- o Les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.
- o Une délibération sur le budget non précédé de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.

Les objectifs

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- o de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- o d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- o de débattre sur la stratégie financière de la collectivité.

Les modalités pratiques

Le débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif. Il fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel. Le projet de budget primitif 2025 sera présenté et soumis au vote du conseil municipal le 10 avril 2025.

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRE), le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles

des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, la présentation des engagements pluriannuels, des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

INTRODUCTION

La population de la commune de Steenwerck compte au 1^{er} janvier 2025, 3 529 habitants, contre 3 661 en 2023, 3 460 en 2009 et 3 263 en 1999. Cette progression démographique douce et régulière permet à la municipalité d'adapter la commune aux besoins des steenwerckois. Parmi les constats que l'équipe municipale a dressés depuis 16 ans, on note un attachement au cadre de vie, à la création d'équipements à destination des jeunes, des sportifs, des associations, à maintenir un équilibre entre urbanisation et espaces naturels. La protection et la valorisation du patrimoine local affirme l'identité forte de la commune qui est reflétée sur le territoire, à la fois dans le paysage de la vallée de la Lys et en Flandre Intérieure. Un territoire dans lequel la commune se positionne en 5^e position en nombre d'habitants au sein de l'intercommunalité devenue, depuis le 1^{er} janvier 2024, Cœur de Flandre Agglo.

En termes d'aménagement, notamment dans le cadre de l'opération Moulin Gouwy et la construction de 130 logements, les projets engagés et futurs poursuivent cette volonté de la commune de maintenir une politique d'urbanisation, avec des logements en locatif et accession à la propriété, accessibles selon les profils et possibilités financières des habitants de Steenwerck, et conformément au projet de contrat de mixité sociale, auquel la commune s'est engagée.

Le projet supra communal de rénovation Bourg-Gare qui relie le village à la gare se poursuit, en lien avec la communauté d'agglomération dans le cadre de la compétence mobilité, le Conseil Départemental et Noréade, une excellente nouvelle pour les riverains et les usagers.

Face aux enjeux écologiques et aux contraintes budgétaires, et malgré un contexte inflationniste, les chantiers sont encore nombreux. L'équipe municipale s'attache à œuvrer pour un cadre de vie apaisé pour les habitants, à optimiser les équipements existants, les rénover, pour qu'ils soient plus performants et moins gourmands en énergie.

En matière de gestion comptable et budgétaire, la **nomenclature comptable M57** est adoptée par la Commune de Steenwerck depuis le 1^{er} janvier 2023. Elle se substitue à la nomenclature M14.

Cette modernisation comptable intervient afin d'améliorer la qualité des comptes des collectivités locales et de l'information financière des citoyens. Ce nouveau référentiel permet **l'assouplissement des règles budgétaires** avec une plus grande marge de manœuvre en matière de gestion **pluriannuelle** des crédits, de **fongibilité des crédits** (virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section) et de gestion de crédits des **dépenses imprévues**. Ces règles de gestion financière des comptes de la commune étant formalisées et précisées dans le Règlement Budgétaire et Financier adopté en 2023.

Le **compte financier unique** (CFU) se substitue ainsi à la production distincte du compte administratif (CA) et du compte de gestion (CG). En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et contribue à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

I. Le résultat 2024 et les soldes financiers

Les derniers chiffres définitifs d'exercice clos sont ceux de 2023. L'estimation du résultat de l'année 2024 est basée sur des données réelles constatées 2024, mais sur lesquelles les rapprochements avec le Service de Gestion Comptable sont en cours.

Les résultats provisoires 2024

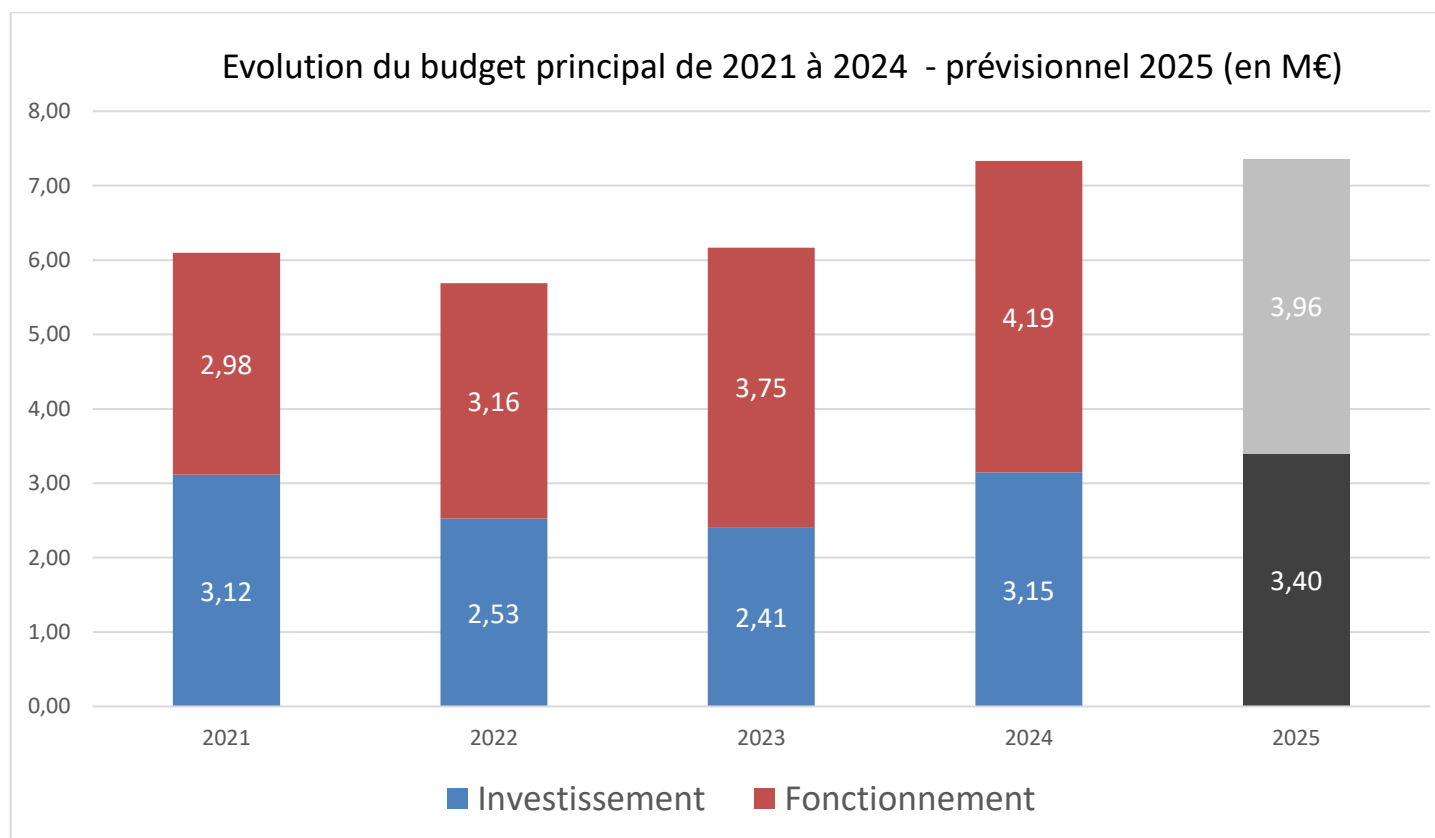
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultat reporté 2023		1 132 740,42	206 108,24			926 632,18
Affectation 2024 - 1068	73 369,07					
Opérations de l'exercice	2 769 690,99	3 253 857,37	2 187 428,13	1 504 203,99	4 957 119,12	4 758 061,36
<i>Soit un résultat de l'exercice</i>		484 166,38	683 224,14		199 057,76	
Totaux	2 843 060,06	4 386 597,79	2 393 536,37	1 504 203,99	5 236 596,43	5 890 801,78
Résultats de clôture		1 543 537,73	889 332,38			654 205,35
			(001)			
Restes à réaliser			528 079,05	614 058,96		85 979,91
Résultats définitifs		1 543 537,73	803 352,47			740 185,26
			(1068)			(002)

Le résultat définitif 2024 de la section de fonctionnement, composé du résultat de l'année 2024 et le résultat reporté N-1, est excédentaire de 1 543 537,73 € (1 132 740,42 € en 2023). Ce montant constituera un « excédent antérieur reporté » en recettes de fonctionnement, soit le résultat reporté 002 du budget primitif 2025. En investissement, il s'affiche en négatif : - 803 352,47 €. Le résultat excédentaire reporté N-1 ne suffit pas à combler le déficit d'investissement. Il est cependant diminué par le solde des restes à réaliser 2024 (factures non reçues au 31/12/2024 en dépenses, et des soldes de subventions non perçues au 31/12/2024 en recettes). Ce résultat

définitif de - 803 352,47 € constituera un solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement soit le montant obligatoire qu'il faudra affecter du fonctionnement vers l'investissement (compte 1068 = affectation du résultat). Le résultat de clôture : - 889 332,38 € constituera le montant reporté 001 en dépenses d'investissement du budget primitif 2025.

Le budget global

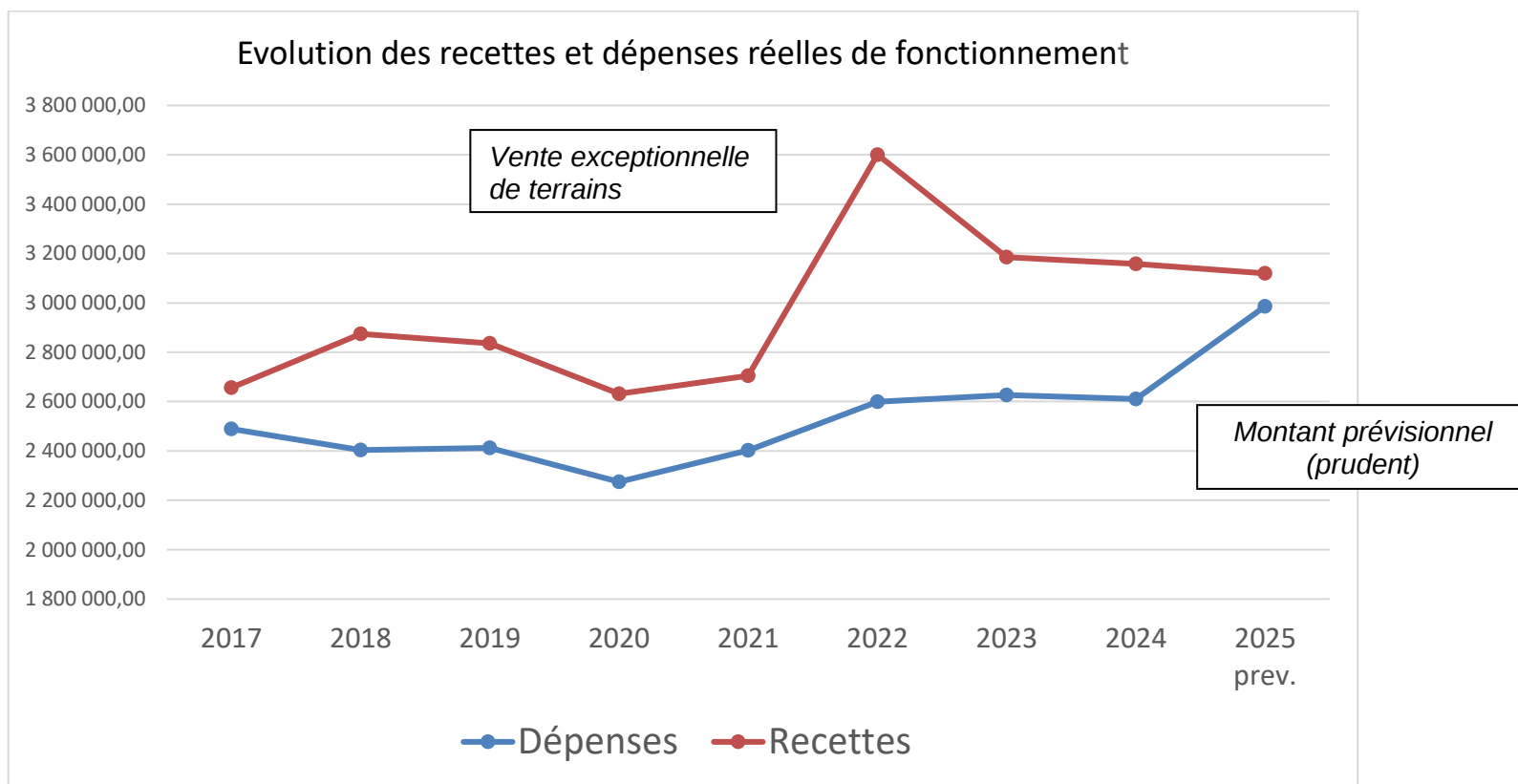
Le budget de la commune s'élevait en 2024 à 7,33 M €. Il devrait atteindre le même volume en 2025.



Vue d'ensemble des comptes administratifs 2023 et 2024

CA 2023/2024		RECETTES 2023	RECETTES 2024	EVOL. EN €	EVOL. EN %	DEPENSES 2023	DEPENSES 2024	EVOL. EN €	EVOL. EN %
FONCT.	REELLES	3 184 805	3 157 608	-27 197	-1%	2 626 896	2 611 080	-15 816	-1%
	ORDRE	106 589	96 249	-10 340		166 599	158 611	-7 988	
	SOUS TOTAL 1	3 291 394	3 253 857	-37 537	-1%	2 793 495	2 769 691	-23 804	-1%
	002	634 842	1 059 371	424 529					
	TOTAL FONCT.	3 926 236	4 313 229	386 992	10%	2 793 495	2 769 691	-23 804	-1%
INV.	REELLES (dont RAR)	400 449	1 319 803	919 354		1 178 910	2 065 390	886 479	75%
	ORDRE	179 088	184 401	5 313	3%	119 078	122 039	2 961	2%
	SOUS TOTAL 1	579 537	1 504 204	924 667		1 297 988	2 187 428	889 440	69%
	001	512 343					206 108	206 108	
	SOUS TOTAL 2	1 091 880	1 504 204	412 324	38%	1 297 988	2 393 536	1 095 548	84%
TOTAL		5 018 117	5 817 433	799 316	15,9%	4 091 483	5 163 227	1 071 744	26,2%

Si les recettes totales de fonctionnement baissent entre 2023 et 2024, elles sont en partie compensées par la baisse des dépenses, soit un solde enregistré de – 13 733 €, soit une stabilité notée au sein de la section de fonctionnement.



Les niveaux d'épargne

	2021	2022	2023	2024
Epargne de gestion	285 844	541 193	588 691	550 246
Epargne brute	241 108	499 573	550 692	507 829
Taux Epargne Brute	9,0 %	15,9 %	17,4 %	16,1 %
Epargne nette	106 594	361 538	408 992	352 430

L'analyse de l'épargne de la Commune repose sur l'utilisation de trois indicateurs :

- **L'épargne de gestion** qui est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement retraitées (exclusion des produits exceptionnels car non récurrents) et les dépenses de fonctionnement retraitées (exclusion des charges exceptionnelles car non récurrentes).

Il indique la capacité de la commune à dégager, sur sa section de fonctionnement, un solde positif destiné d'une part à l'annuité de la dette, et d'autre part à financer les nouveaux investissements.

- **L'épargne brute** est égale à l'épargne de gestion moins les intérêts de la dette. Elle conditionne le degré de la solvabilité de la commune. C'est l'indicateur le plus pertinent de l'endettement puisqu'il consiste à mettre en évidence la capacité de la commune à se désendetter.

- **L'épargne nette** est égale à l'épargne brute après déduction des remboursements de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'achat d'équipement après le remboursement de la dette.

II. Les perspectives nationales 2025

a) Contexte macro-économique

Monde : les banques centrales desserrent l'étouffement, le risque géopolitique monte d'un cran

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étouffement du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.
 - La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
 - La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.
 - A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.
- Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

Zone euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3^{ème} trimestre, mais cela va-t-il durer ?

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4^{ème} trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays. Inflation : nous tablons sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques : l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon nos estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

France : retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France. L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3^{ème} trimestre, en ligne avec nos attentes. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3^{ème} trimestre. Notre estimation d'un effet JO de l'ordre de +0,25 pp semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4^{ème} trimestre). Pour l'année 2025, notre prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Nous estimons néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

Inflation : en moyenne annuelle, nous prévoyons l'inflation (IPCH) française à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025. L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de

baissier et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Nous nous attendons à ce que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2 %.

Risques : l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

France : l'emploi privé présente des signes d'essoufflement

Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2- 2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après - 28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.

France : nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent :

- de nombreuses mesures présentées par le gouvernement manquent de détails, notamment en ce qui concerne le volet réduction des dépenses
- le projet de loi de finances est actuellement débattu à l'Assemblée nationale. Même si nous pensons que le budget sera adopté via l'article 49.3 avant la fin de l'année, le gouvernement devra probablement accepter certaines modifications pour éviter une motion de censure.

b) L'avenir du Projet de Loi de Finances et les principales mesures relatives aux collectivités locales

La dissolution de l'Assemblée nationale puis la censure du Gouvernement de Michel Barnier ont fortement perturbé le calendrier budgétaire de l'Etat et des collectivités locales.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) a été rejeté par l'Assemblée nationale au terme de la procédure de l'article 49.3. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, qui poursuivait son parcours au Sénat, est ainsi automatiquement devenu caduque.

Une loi spéciale a été d'adoptée le 20 décembre 2024 pour autoriser la perception des impôts existants et le recours à l'emprunt jusqu'au vote d'une loi de finances impulsée désormais par le nouveau gouvernement de François Bayrou. Conformément à la loi organique relative aux lois de finances, les dépenses de l'Etat peuvent être autorisées par décrets du Premier ministre, en reconduction des crédits 2024.

En outre, certaines mesures sont indépendantes de la loi de finances et pourront entrer en vigueur en 2025. Cela concerne notamment la revalorisation des bases fiscales. L'indexation sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, prévue à l'article 1518 bis du CGI, sera cette année de 1,7 %. Les futurs PLF et PLFSS pour 2025 pourraient s'inspirer de la version amendée par le Sénat. Les collectivités contribueraient toujours au redressement des finances publiques, mais l'effort qui leur serait demandé serait réduit à 2,2 Md € contre 5 Md € dans la première version du PLF. Cette contribution reposerait sur les mesures suivantes :

Instauration d'un fonds de précaution

Dans la première version du PLF, 450 collectivités, dépassant les 40 M€ de recettes réelles de fonctionnement, étaient appelées à participer à l'effort de redressement des comptes publics en contribuant à hauteur de 2 % de leurs recettes de fonctionnement à un « fonds de précaution ».

Le Gouvernement de Michel Barnier avait annoncé un assouplissement de la mesure pour épargner la moitié des Conseils départementaux. En compensation, le projet de l'exécutif, modifié par le Sénat, consistait à élargir le nombre de communes contributrices, à 2 387 précisément, mais sur des montants plus faibles de ponction.

Les sommes prélevées seraient intégralement ou quasi intégralement restituées à partir de 2026 aux collectivités ponctionnées.

Gel des fractions de TVA

Le Sénat avait confirmé le gel, en 2025, des fractions de TVA affectées aux EPCI, Départements et Régions, en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE.

Les fractions 2024 ayant été plus faibles que celles annoncées en début d'année, si cette mesure était confirmée, les intercommunalités auraient à subir une perte préjudiciable de la dynamique d'une partie de leurs recettes.

Réforme du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

La première version du PLF reposait sur une réduction du taux de FCTVA de 16,404%, à 14,85% à partir du 1er janvier 2025, et limitait le FCTVA aux seules dépenses d'investissement. Le Gouvernement de Michel Barnier était prêt à revenir sur la rétroactivité de la mesure

pour les collectivités qui perçoivent le fonds de compensation en décalage d'un ou deux ans. Le Sénat a cependant supprimé la réforme, qui pourrait toutefois être de nouveau présente dans un prochain projet de loi de finances.

L'évolution du taux de cotisation de la CNRACL

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025 prévoyait une augmentation de + 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025, puis une augmentation équivalente chaque année jusqu'en 2027. Une mesure appliquée par décret. Il est aujourd'hui probable, à l'issue de l'adoption en première lecture du PLFSS au Sénat, que l'augmentation de 12 points du taux de cotisation soit lissée sur quatre ans jusqu'en 2028. Soit une augmentation de + 3 points en 2025.

Dotations : vers un abondement de l'enveloppe ?

Dans le premier projet de loi de finances, le montant de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2025 restait inchangé par rapport à 2024. Au sein de cette enveloppe en revanche, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la Dotation de solidarité rurale (DSR) devaient augmenter respectivement de 140 M€ et 150 M€, au détriment donc de la dotation forfaitaire. La dotation d'intercommunalité devait progresser, quant à elle, de 90 M€, comme en 2024. Cette hausse était financée par un "écrêtement" de la dotation de compensation. Le Sénat a adopté, pour éviter une baisse de la dotation forfaitaire, et contre l'avis du Gouvernement, une augmentation de l'enveloppe globale de 290 M€.

Dans l'attente de l'adoption de la loi de finances initiale pour 2025, le montant des dotations sera, dans un premier temps, déterminé en fonction des données de population et de revenus connus au 1er janvier 2025, à partir des enveloppes de la loi de finances pour 2024. Les dotations 2025 seront ensuite mises à jour en fonction des enveloppes nationales déterminées par la loi de finances initiale pour 2025.

III. L'état des lieux 2024 et projection 2025 de la section de fonctionnement

1) Les recettes de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prov.	Evol. 2023-24	Evol. 2023-24 en %	BP2024 prév.	BP2025 prév.	Evol. 2025/24	Evol. 2025/24 en %
	2 874 802	2 835 606	2 631 679	2 704 288	3 600 694	3 184 805	3 157 608	-27 197	-0,9%	3 029 457	3 119 855	90 398	2,98%
Fiscalité locale - 731	994 086	1 030 341	1 039 779	1 064 583	1 229 163	1 360 674	1 397 286	36 612	2,7%	1 380 376	1 410 111	29 735	2,2%
Impôts et taxes - 73	353 051	347 866	376 384	369 282	392 432	386 967	276 186	-110 781	-28,6%	283 892	271 706	-12 187	-4,3%
Produits des services - 70	256 351	256 905	166 939	203 816	262 271	271 830	293 393	21 563	7,9%	254 994	266 937	11 943	4,7%
Dotations subv. et particip. - 74	965 882	963 767	955 357	940 873	1 090 651	996 777	995 103	-1 674	-0,2%	982 532	938 696	-43 836	-4,5%
Produits gestion courantes - 75	123 895	132 291	68 307	88 500	106 883	131 413	146 932	15 519	11,8%	112 660	206 082	93 422	82,9%
Remb. sur rémunération - 013	23 409	41 539	21 751	17 409	53 352	23 466	46 241	22 775	97,1%	15 000	26 324	11 324	75,5%
Produits excep. et autres - 76- 77 et 78	158 128	62 898	3 162	19 825	465 942	13 678	2 467	-11 211	-82,0%	3	0	-3	-

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prév.
Résultat antérieur	475 085	253 616	442 170	155 945	159 262	634 842	1 059 371

Les recettes de fonctionnement se stabilisent entre 2023 et 2024, après une forte baisse enregistrée en 2023 par rapport à 2022.

Les chapitres 73, fiscalité, impôts et taxes baissent de 4 points :

+ 55 789 € de fiscalité directe locale, liée à l'augmentation réglementaire des bases constatées de + 4,44 % sur les 4 taxes et la hausse du taux de la taxe sur les résidences secondaires, permise par l'article 151 de la loi de finances 2024, passant de 20,00 % à 21,43 %,
+ 9 316 € de taxes sur les pylones électriques
- 28 493 € de taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)
- 26 946 € du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux
- 83 835 €, par la prise de compétence eau et assainissement assurée par la communauté d'agglomération Cœur de Flandre Agglo, qui vient réduire l'attribution de compensation

Les recettes issues des produits des services restent stables. Il est noté cependant :

- 20 000 €, perte de remboursement de frais d'un agent mis à disposition au musée de la Vie Rurale
+ 8 500 € récupération exceptionnelle des frais d'électricité par les entreprises de travaux de l'Eglise Saint Jean Baptiste,
+ 21 000 € de recettes cantine/garderie/études,

Les dotations de l'Etat restent stables. Cependant, à compter de 2025, la perte de la participation de l'Etat dans le cadre du remboursement de TVA sur les dépenses d'entretien est estimée à 4 500 €.

Au chapitre 013 sont enregistrés les remboursements sur rémunération et remboursement de mise à disposition de personnel du musée.

2) Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023	CA 2024	Evol. 2024/2023 en valeur	Evol. 2024/2023 en %
TOTAL	2 793 496	2 769 691	-23 805	-0,9%
REELLES	2 626 897	2 611 080	-15 817	-0,6%
Charges générales 011	642 414	681 537	39 122	6,1%
Charges de gestion courante 65	504 952	424 891	-80 062	-15,9%
Charges de personnel 012	1 379 934	1 455 424	75 490	5,5%
Atténuations de produits 014	18 864	1 288	-17 576	-93,2%
Charges financières 66	37 999	42 417	4 417	11,6%
Charges exceptionnelles 67	42 733	5 523	-37 210	-87,1%
Dotations aux provisions 68	0	0	0	0,0%
ORDRE	166 599	158 611	-7 988	-4,8%
Dotations aux amortissements	131 571	158 611		
Cessions	35 028	0		
Autres	0	0		

BP2024 prév.	BP2025 prév.	Evol. 2025/2024 en valeur	Evol. 2025/2024 en %
2 965 075	3 110 652	145 577	4,9%
2 822 275	2 985 912	163 637	5,8%
833 706	926 428	92 722	11,1%
429 058	421 678	-7 380	-1,7%
1 506 885	1 583 522	76 637	5,1%
1 500	1 100	-400	-26,7%
43 063	45 184	2 121	4,9%
0	0	0	-
8 064	8 000	-64	-0,8%
142 800	124 740	-18 060	-12,6%
142 800	124 740		
0	0		

Les charges générales de fonctionnement évoluent de 6,1% en 2024 par rapport à 2023 :

+ 24 000 € de réparations et maintenance de biens et dans les bâtiments,

+ 29 642 € de mission de prestation archivage auprès de Cœur de Flandre Agglo sur 2024 et 2025,

Les charges de gestion courante baissent en 2024 de 15,9 points. Cela s'explique principalement par la contribution au SIDEN SIAN qui n'est plus prélevée sur le budget de la commune. Elle est dorénavant déduite de l'attribution de compensation, devenue compétence de Cœur de Flandre Agglo depuis 2024.

Les charges financières comprennent les intérêts d'emprunt. Elles sont en hausse en 2024 en raison du début de remboursement du crédit contracté pour la construction du terrain synthétique. Voir paragraphe sur l'endettement de la commune.

Le montant de la participation obligatoire au titre des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat (versement à l'OGEC) a augmenté en 2024. Il évolue d'un montant forfaitaire par enfant de 695 € (à partir du 01/01/2024) à 654 € (du 01/04/2023 au 31/12/2023) soit une dépense annuelle supplémentaire de + 5 900 €. Il s'élevait à 720 € jusqu'au 31/03/2023. A compter de 2025, le montant forfaitaire de 695 € sera majoré sur indice Insee. Le montant prévisionnel baisse cependant en 2025 en raison d'une baisse d'effectifs passant de 143 à 129 enfants en 2025.

Les autres dépenses intègrent notamment la cotisation au réseau des médiathèques la Serpentine, commissions à Gîte de France, les primes versées à la population.

Les dotations aux provisions constituent l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Elles sont enregistrées au chapitre 68. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge. Au budget il comprend les risques et charges de versements de comptes épargne temps.

Les dépenses prévisionnelles pour 2025 évoluent de + 4,9 points par rapport aux prévisions 2024. Cette augmentation est notamment liée à :

- une hausse des frais de personnel,
- une augmentation des contributions obligatoires,
- une hausse des dépenses d'entretien des bâtiments,
- une dépense exceptionnelle de 78 000 euros, prévue en 2025, de rénovation des logements F2 en raison de la sécheresse de 2022,

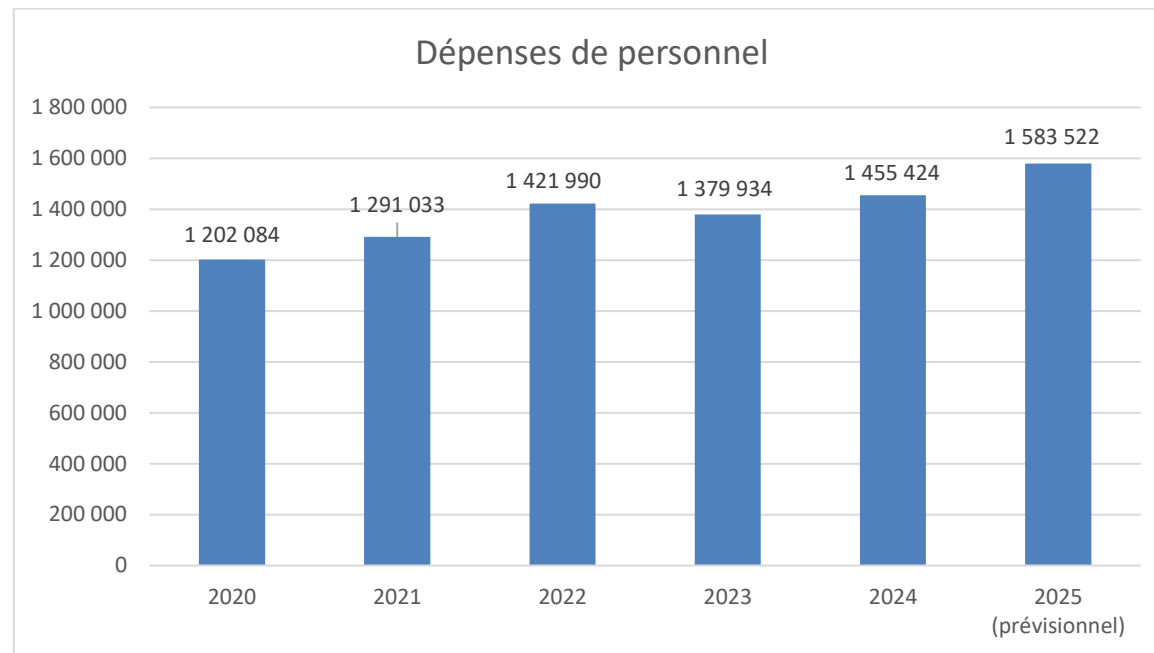
Les dépenses de personnel

a) Les charges de personnel

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses du budget des collectivités. Il représente 55 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2024. La maîtrise de leur évolution demeure donc un enjeu majeur.

Ces dernières devraient naturellement croître sur l'année 2025 pour atteindre environ 1 580 000 € soit une augmentation de 8,5 % par rapport à 2024, en raison de la mise en place combinée de diverses mesures et notamment :

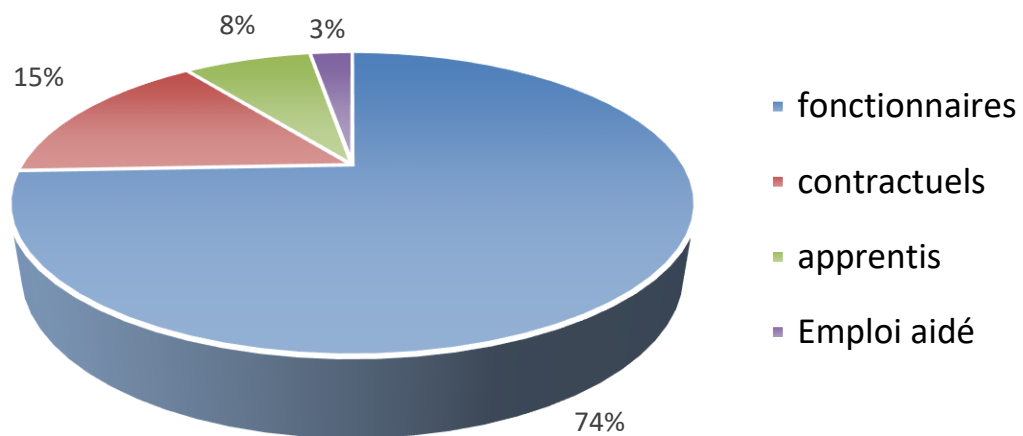
- L'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice de + 3.5 % en 2022 et de + 1,5 % au 1er juillet 2023,
- L'augmentation du taux de cotisation maladie URSSAF, passant de 8.88 % à 9.88 % au 1^{er} janvier 2025 ;
- L'augmentation du taux de cotisations CNRACL de 3 points au 1^{er} janvier 2025 (qui continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43.65 % au 1^{er} janvier 2028) ;
- L'augmentation du taux de cotisation au Centre de Gestion 59, passant de 1.00 % à 1.02 % au 1^{er} janvier 2025 ;
- L'augmentation du taux du versement mobilité (de 0.10 à 1.05 %)
- Le recours nécessaire à la prestation archivage proposée par la Communauté d'Agglomération, échelonnée sur 2024 et 2025,
- Le recours à une ATSEM supplémentaire à l'école du Tilleul et le renfort de l'équipe d'animateurs sur les temps périscolaire et extrascolaire,
- La participation obligatoire aux contrats de prévoyance des agents,
- La revalorisation de certains régimes indemnitaires en fonction des missions exercées et du niveau de responsabilité,
- L'impact du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), entraînant chaque année une augmentation du coût des agents liée à l'avancement de carrière.



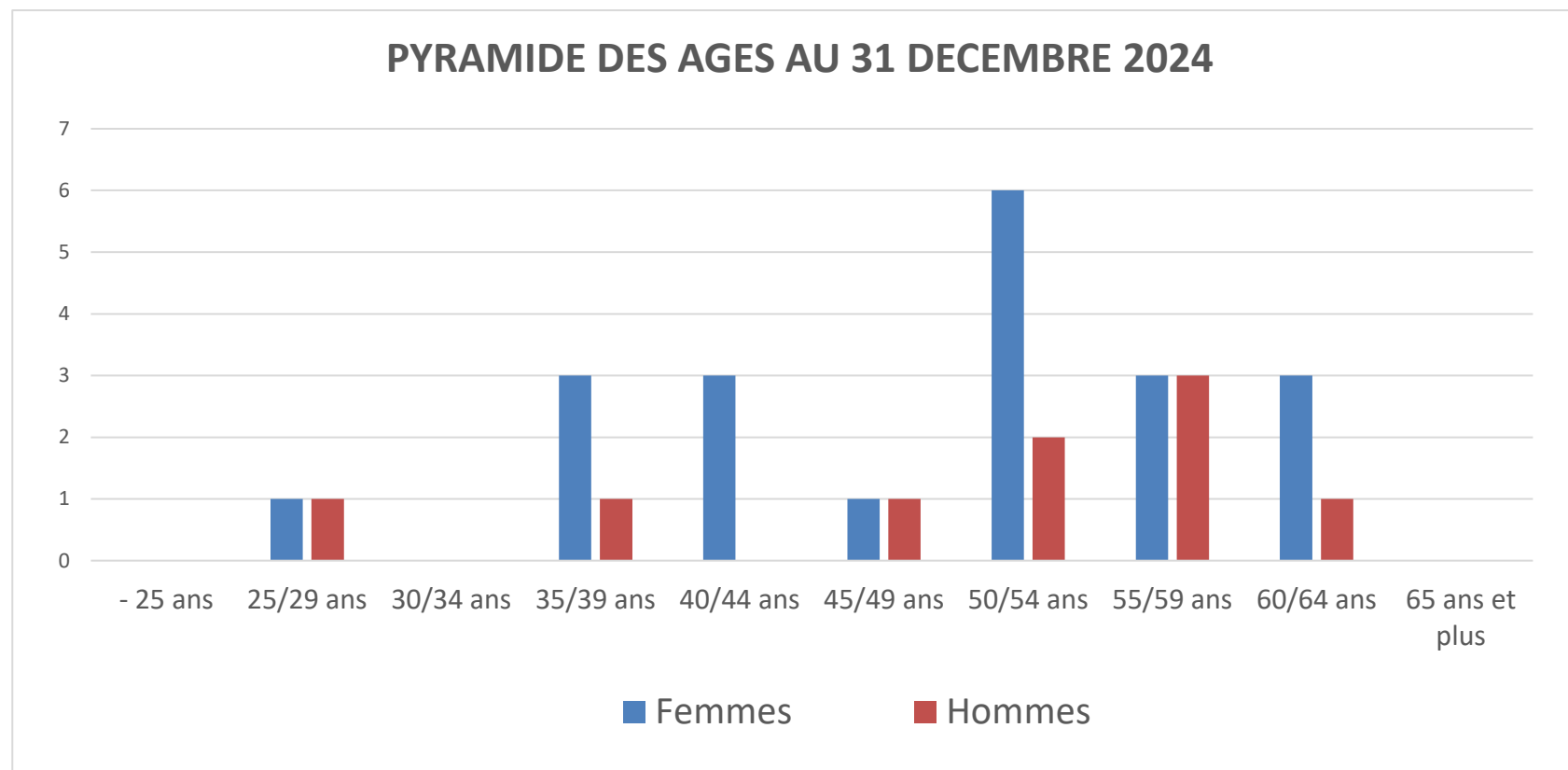
a) Les effectifs

39 agents sont employés par la collectivité au 31 décembre 2023 :

- 29 fonctionnaires
- 3 apprentis
- 1 emploi aidé
- 5 contractuels



b) La pyramide des âges



c) Les formations

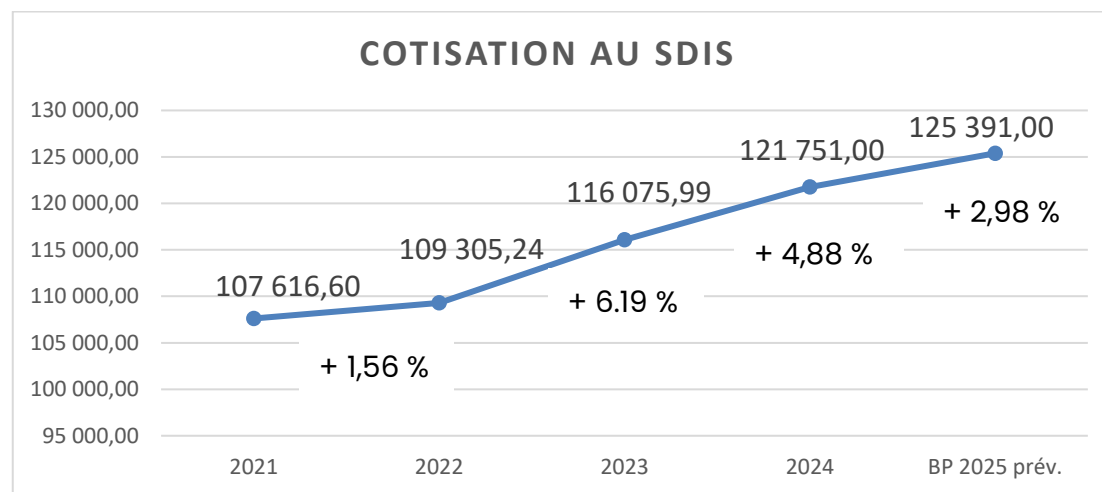
En 2024, 58 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour. L'ouverture aux formations est un axe fort d'amélioration des compétences des agents.

Les charges générales

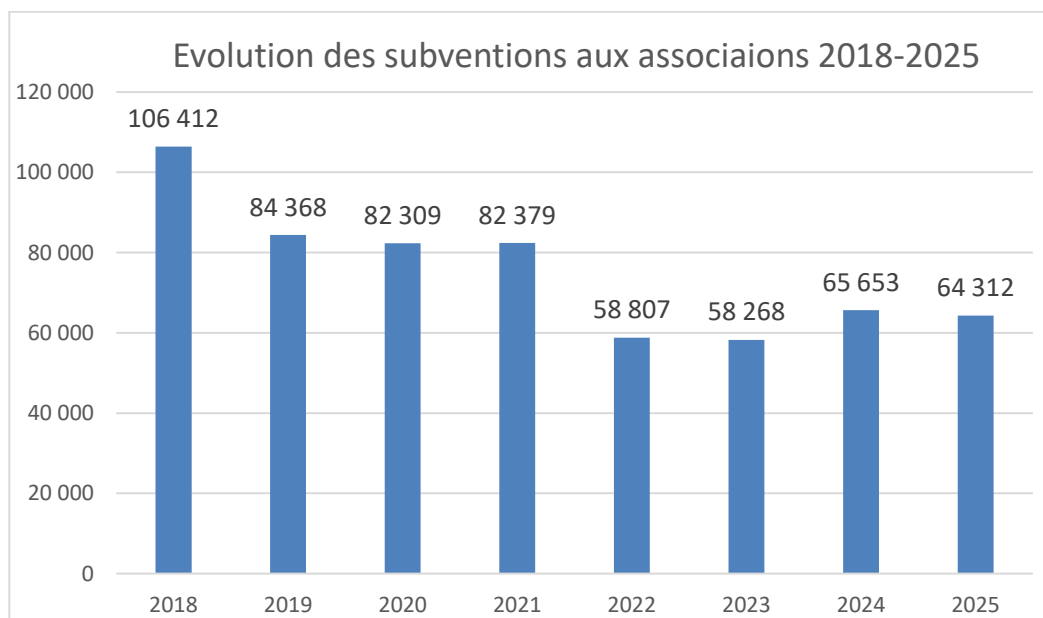
Charges générales - 011	2022	2023	2024		Evolution 2024-2023		BP 2025 prév.
Total du chapitre 011	648 819,54	642 414,40	681 536,88	dont	6%	39 122,48	926 428,05
Energie / télécommunication	194 234,32	215 511,92	207 068,36	30%	-4%	-8 443,56	234 800,00
Restauration scolaire	88 922,85	88 712,69	82 483,98	12%	-7%	-6 228,71	85 000,00
Matériels / Fournitures	65 217,28	76 407,37	76 653,90	11%	0%	246,53	138 106,00
Maintenance / réparations	107 050,76	66 209,28	90 403,14	13%	37%	24 193,86	192 550,82
Prestation de services / honoraires	80 775,59	62 632,89	89 126,63	13%	42%	26 493,74	101 068,15
Fêtes et cérémonies	24 766,65	38 095,49	45 243,86	7%	19%	7 148,37	50 930,00
Assurances	23 081,75	23 419,52	26 287,34	4%	12%	2 867,82	29 338,84
Impôts et taxes	9 780,54	22 960,96	14 157,40	2%	-38%	-8 803,56	20 350,00
Transport	21 341,40	21 074,01	20 627,09	3%	-2%	-446,92	25 715,00
Cotisations	16 319,24	12 631,94	12 003,97	2%	-5%	-627,97	30 019,28
Autres	17 329,16	14 758,33	17 481,21	3%	18%	2 722,88	18 549,96

Les autres charges de gestion courante

Autres charges de gestion courante - 65	2022	2023	2024		Evolution 2024-2023		BP 2025 prév.
Total du chapitre 65	467 044,42	504 952,13	424 890,62	dont	-16%	-80 061,51	421 678,00
SDIS	109 305,24	116 075,99	121 751,00	29%	5%	5 675,01	125 391,00
Indemnités élus	106 269,54	100 260,00	102 628,16	24%	-6%	2 368,16	122 972,00
Forfait OGEC	102 960,00	96 552,00	99 384,00	23%	-6%	2 832,00	90 558,00
GEPU	78 183,00	83 835,00	0,00	0%	7%	-83 835,00	0,00
Subvention aux associations	58 807,00	58 268,00	65 653,00	15%	-1%	7 385,00	64 312,00
Remboursement Filet de sécurité	0,00	22 669,00	0,00	0%	-	-22 669,00	0,00
Autres	11 519,64	13 315,64	18 545,63	4%	16%	5 229,99	18 445,00



La cotisation au SDIS a augmenté de 5 675,01 € en 2024 et augmentera encore de + 3 640 € en 2025



Les subventions versées aux associations augmentent légèrement en 2025 par rapport en 2024.

En 2024, des demandes exceptionnelles ont été émises : 80 ans de la libération de Steenwerck ; projets organisés par les écoles publiques et privées.

Cette catégorie ne comprend pas la participation versée pour la restauration des chapelles, ni la participation à l'OGEC au titre des contributions obligatoires aux écoles privées sous contrat.

Les charges financières

Charges financières - 66	2022	2023	2024		Evolution 2024-2023		BP 2025 prév.
Total du chapitre 66	41 619,89	37 999,42	42 416,84	dont	12%	4 417,42	45 183,81
Intérêts d'emprunt	42 777,03	39 112,11	43 147,70	102%	110%	4 035,59	46 432,78
ICNE	-1 157,14	-1 112,69	-730,86	-2%	66%	381,83	-1 248,97

IV. Les orientations budgétaires

Après avoir présenté les évolutions passées et à venir pour la section de fonctionnement, et les principales données financières de la Collectivité, il convient d'analyser les évolutions projetées dans le cadre de la construction du budget primitif 2025. Les arbitrages sur les postes reposent sur la volonté de la Commune de garantir les services à destination des habitants, pour :

Assurer le développement culturel et sportif, en favorisant le vivre-ensemble

Soutien et organisation d'événements fédérateurs et conviviaux,
Élaboration d'une politique jeunesse qualitative et adaptée aux jeunes steenwerckois via le Projet Educatif Territorial,
Etude sur le projet d'agrandissement de la salle de danse rue du Mortier,
Rénovation du revêtement des terrains de tennis,

Garantir la tranquillité et la sécurité des habitants

Création d'un éclairage du cheminement Serpentine et Arboretum,
Enrobé et marquage du parking du stade,
Création d'un parking en face du cabinet médical rue Longue Ruelle,
Création de voirie rue de la maladrerie en lien avec l'aménagement Moulin Gouwy,

Création de trottoirs rue de la lys, Croix du Bac

Préservation du patrimoine

Tri, classement et aménagement des locaux d'archivage de la commune,
Etudes sur le devenir des bâtiments « Leplus », le pavillon des Iris et home des jeunes,
Restauration de la Toiture de la Maison Decanter,
Restructuration de la médiathèque de la Croix du Bac,
Rénovation de la toiture du Musée (ancien bâtiment),
Restauration des ponts communaux,

Renforcer l'attractivité de notre territoire

Rénovation du pôle Bourg-Gare pour favoriser la mobilité,
Poursuite de l'aménagement cyclable côté bourg,
Aménagement du site Moulin Gouwy avec la construction de 130 logements,

Améliorer durablement la qualité du cadre de vie

Création de toilettes et rénovation des douches aux vestiaires de football,
Réflexion sur la capacité du restaurant scolaire à accueillir davantage d'enfants au restaurant scolaire,
Réflexion sur un lieu d'accueil optimal des enfants fréquentant le centre de loisirs et périscolaire,
Aménagement d'un espace plein air parking du stade,
Réalisation de travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux rue de la Gare,
Etude sur la création d'un village des aînés,
Aménagement d'un plateau sportif à la Croix du Bac,

Accompagner la commune dans la transition énergétique

Isolation thermique de la toiture et remplacement de menuiseries de l'hôtel de ville,
Poursuite du programme de passage en leds de l'éclairage public de la Croix du Bac,
Travaux de rénovation énergétique à l'école du Tilleul avec pose de panneaux photovoltaïques

V. L'état des lieux 2024 et projection 2025 de la section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

DEPENSES REELLES		Réalisé 2024	BP 2025 prév. avec RAR
EMPRUNTS		155 399,28	473 480,06
OPERATION 1	Eglise	469 091,26	160 728,25
OPERATION 2	Bâtiments	374 691,53	1 028 117,29
OPERATION 3	Aménagements	80 255,85	440 242,17
OPERATION 4	Matériels	43 530,21	136 629,75
OPERATION 5	Terrain synthétique	942 421,49	159 925,02
TOTAL REEL		2 065 389,62	2 399 122,54

OPERATIONS D'ORDRE		Réalisé 2024	BP 2025 prév. avec RAR
Frais en régie		81 463,09	97 330,69
Intégration frais d'étude		25 789,32	39 023,80
Rattrapage amortissements		7 991,68	0,00
Reprises subventions		6 794,42	5 864,04
TOTAL ORDRE		122 038,51	142 218,53

TOTAL GENERAL		2 187 428,13	2 541 341,07
---------------	--	--------------	--------------

2) Les recettes d'investissement

RECETTES REELLES	Réalisé 2024	BP 2025 prév. avec RAR
Emprunt	400 000,00	0,00
FCTVA	146 199,04	124 000,00
Taxe d'aménagement	50 188,63	45 000,00
Subvention d'équipement	650 046,67	633 806,80
Vente terrains	0,00	808 167,05
Affectation du résultat (1068)	73 369,07	803 352,47
TOTAL REEL	1 319 803,41	2 414 326,32

OPERATIONS D'ORDRE	Réalisé 2024	BP 2025 prév. avec RAR
Intégration de frais d'étude	25 789,32	39 023,80
Amortissements	158 611,26	124 739,68
TOTAL ORDRE	184 400,58	163 763,48

TOTAL GENERAL	1 504 203,99	2 578 089,80
----------------------	---------------------	---------------------

Les subventions d'investissement à percevoir sur les exercices antérieurs et reportées sur le budget 2025 en recettes s'élèvent à 614 059 € :

- Restauration de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste :	281 190 €
- Rénovation du revêtement des terrains de tennis :	37 546 €
- Création d'un terrain de football synthétique :	191 858 €
- Equipement de voiries :	19 275 €
- Rénovation thermique de l'hôtel de ville :	84 189 €

La participation de l'état au remboursement de la TVA baisserait de 16,404 % à 14,85 % à compter de 2025. Le montant de la recette devrait s'élever à 124 000 €. Le manque à gagner est estimé à 12 000 €.

Il est prévu en recettes 2025 le résultat de la collecte de fonds de la Fondation du Patrimoine dans le cadre des travaux de rénovation de l'Eglise Saint Jean Baptiste, abondé de 4 000 € par décision de la Fondation, soit une somme totale nette de 15 748 €.

Des recettes issues de cessions de terrains sont attendues en 2025 :

+ 766 988 € du CMCIC, aménageur foncier dans le cadre de l'aménagement du lotissement du Moulin Gouwy. A noter qu'en contre-partie le remboursement du crédit anticipé 2026 -2030 contracté auprès de la Caisse d'Epargne, de 257 198 € est inscrit en dépenses, + 41 000 € de ventes de fonds de jardin « Près du Bourg » et « Moulin Billaud »,

VI. L'endettement

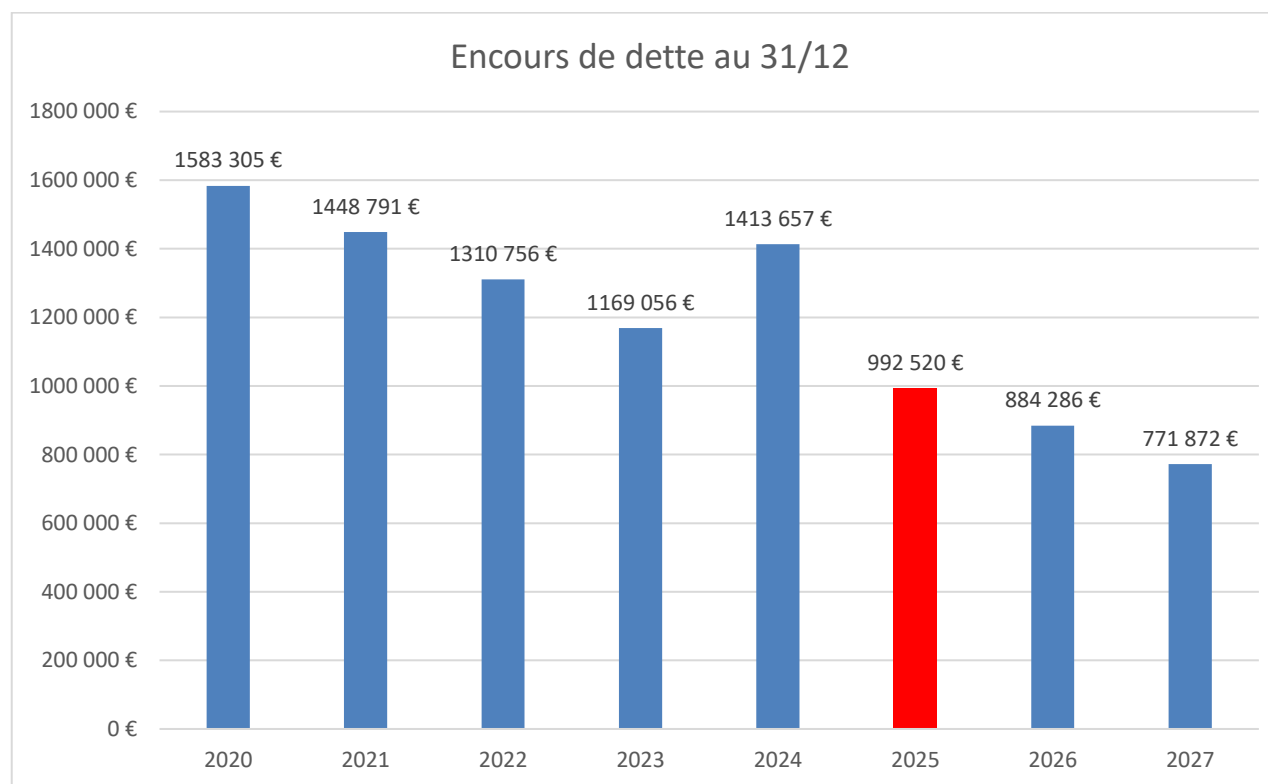
Les emprunts en cours

Objet de l'emprunt	Montant emprunté	Période	Type	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	Total restant dû
Aménag. Moulin Gouwy	493 000 €	10 ans (2021-2030)	CE 0,78%	51 441															51 441
Aménag. Moulin Gouwy	Remboursement anticipé			257 198															257 198
Parking rest. scolaire et honor. architecte	110 000 €	15 ans (2011-2025)	CE 3,19%	9 256															9 256
Hennion rue de Nieppe	110 000 €	20 ans (2006-2025)	CFFL 3,81%	7 724															7 724
Verriere cantine Iris	100 000 €	20 ans (2009-2028)	CE 5,06%	7 806	7 806	7 806	7 806												31 224
Salle omnisports	200 000 €	15 ans (2013-2028)	CA 4,89%	18 894	18 894	18 894	4 723												61 404
Restaurant scolaire	96 897 €	15 ans (2015-2029)	CAF 0,00%	6 460	6 460	6 460	6 460	6 460											32 299
Consolidation prêt relais salle omnisport	200 000 €	15 ans (2015-2030)	CE 2,09%	15 567	15 567	15 567	15 567	15 567	11 675										89 510
Salle omnisports	400 000 €	20 ans (2013-2033)	CE 4,98%	31 701	31 701	31 701	31 701	31 701	31 701	31 701	31 701	7 925							261 535
Longue Ruelle	170 000 €	15 ans (2019-2033)	CE 1,53%	12 727	12 727	12 727	12 727	12 727	12 727	12 727	12 727	12 727							114 540
Acqu. Decanter	304 898 €	40 ans (2000-2039)	CFFL 5,63%	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	17 716	287 056
Terrain synthétique	400 000 €	15 ans (2024-2029)	CA 4,15%	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	17 735	514 314
Total				473 482	147 863	147 863	133 692	121 163	110 812	99 136	99 136	75 361	54 709	54 709	54 709	54 709	54 709	35 451	894 548

Encours de la dette

L'encours de dette de la Commune est composé uniquement d'emprunts à taux fixe. Au 31 décembre 2024, l'encours de dette était de 1 413 657 €. La capacité de désendettement était de 2,8 années. Le seuil d'alerte est généralement considéré à 6 ans.

Après le remboursement de l'emprunt de la Caisse d'Epargne, prévu en 2025, au 31 décembre 2025, l'encours de dette se portera à 992 520 €, pour une capacité de désendettement de 2 années.



Le remboursement de la dette

en €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Capital	65 748	68 244	81 018	138 905	134 514	138 035	141 700	155 399	421 136	108 234	112 413	102 441	93 594	86 637
Intérêts	50 897	48 401	50 610	46 559	46 330	42 777	39 112	43 148	46 432	39 628	35 448	31 251	27 568	24 173
Annuité	116 645	116 645	131 628	185 464	180 844	180 812	180 812	198 546	467 569	147 862	147 862	133 692	121 162	110 811

